

Droit de réponse de Michel Maffre à Louis Alliot suite à l'article paru le 01/10/2019 sur le site Ouillade.eu

**« Le premier signe de l'ignorance, c'est de présumer que l'on sait. »**  
**(Baltasar Gracian). Monsieur Alliot aurait mieux fait de méditer sur cette maxime avant de se lancer dans un simulacre d'analyse politico-technique qui manifestement le dépasse.**

En l'occurrence, l'Eau est un sujet suffisamment important qui ne supporte pas les approximations nauséabondes dans lesquelles marine le député/candidat-maire d'extrême-droite.

- Monsieur Alliot aurait-il omis d'étudier attentivement le sens impulsé par le 11<sup>ème</sup> plan de l'Agence de l'Eau ?
- Ne perçoit-il pas que le principe de subsidiarité rend cohérent le transfert de cette compétence aux intercommunalités qui ne l'auraient pas encore ?
- Valide-t'il le fait que des communes se servent des excédents du Budget Eau et Assainissement pour équilibrer leur budget général, au lieu d'investir et de mettre aux normes leurs stations d'épurations non conformes ?
- Et concernant la ville de Pia, oublie-t'il que c'est l'un des nouveaux soutiens du candidat d'extrême-droite pianenc qui était aux manettes du service Eau et Assainissement depuis de nombreuses années?

Alors à l'attention de Monsieur Alliot, voici un extrait de ce qui devrait constituer le vade-mecum de tout élu qui se respecte : le transfert de cette compétence pouvait être fait dans le cadre obligatoire dès lors qu'aucune minorité de blocage ne se soit exprimée. A défaut, il reste possible de soumettre ce transfert dans le cadre du droit commun à titre de compétence facultative. Là-encore, un blocage peut s'exprimer dans un délai de 3 mois suivant la délibération prise en conseil communautaire.

La volonté communautaire est de confier cette compétence à une collectivité qui a les moyens d'investir, plutôt qu'à de toutes petites communes qui feraient supporter fatalement le coût des travaux directement par les usagers. D'autant plus que la contractualisation avec l'Agence de l'Eau, vectrice de subventions à hauteur de 70%, met en avant ce couple Agence de l'eau/Intercommunalités.

Ces subventions conditionnent la réalisation de travaux urgents de mise en sécurité de la ressource en Eau, ainsi que de son assainissement. Les plus petits villages de notre territoire ne pourront pas les financer seuls. C'est un fait établi.

Il en va de la sécurité des consommateurs, élément essentiel qui a manifestement été totalement oublié par Monsieur Alliot dont la démarche polémique est alimentée par la seule recherche d'un buzz médiatique, aussi vil soit-il.

Méditez, Monsieur Alliot, sur cette pensée d'Hemingway : « Ne jamais confondre Mouvement et Action ».

Ayant ainsi répondu, je ne m'exprimerai dorénavant plus sur cette piètre controverse.